

4^{ème} SALON PHOTO NATURE DE LA WANTZENAU

Les 1, 2 et 3 novembre 2019
Espace Culturel Le Fil d'Eau à La Wantzenau

RÈGLEMENT DU SALON PHOTO NATURE

Le salon est organisé par l'association Photof' Ill La Wantzenau, qui est une association dont l'objet principal est l'échange de savoir-faire autour des techniques et de l'art photographique ; l'organisation de divers évènements (expositions, sorties, stages, concours) liés à la pratique de la photographie ; la diffusion et la mise en valeur des travaux et œuvres réalisés par les membres.
Elle s'adresse aussi bien aux néophytes, aux passionnés, qu'aux spécialistes de l'image.

Horaires d'ouverture du salon au public :

Vendredi 1^{er} novembre 2019 de 10h à 19h

Samedi 2 novembre 2019 de 10h à 19h

Dimanche 3 novembre 2019 de 10h à 19h

L'entrée est libre aux visiteurs.

PARTICIPANTS

Le salon est ouvert aux amateurs et professionnels de la photographie, après examen et acceptation de leur candidature par le comité de sélection du salon.

INSCRIPTIONS

Pour cette quatrième édition, **les inscriptions se font exclusivement en ligne**, sur le site :
<http://www.photofill.fr/>

Aucune inscription ne sera acceptée par mail ou par courrier.

Date limite des inscriptions : **le 15 juillet 2019 minuit**.

Votre inscription en ligne comprendra :

- Les informations personnelles (nom, prénom, adresse mail, adresse, ...);
- 4 photos issues de votre exposition (au format JPEG, avec 1920 pixels pour le côté le plus long, en 300 dpi) avec comme nom **Prénom_NOM_titre.jpg**;
- Le titre de votre exposition ;
- Un texte de quelques lignes sur votre exposition (ce texte sera susceptible de figurer dans le portfolio du salon) ;
- Le nombre, ainsi que le format de vos photos ;
- Merci d'indiquer si vous souhaitez proposer une animation (film, documentaire, diaporama, ...).

En cas de problème technique concernant votre inscription, merci de nous contacter par mail à l'adresse : contact@photofill.fr

Comme pour les éditions précédentes, l'inscription à cette quatrième édition du Salon Photo Nature de La Wantzenau est gratuite !

THÈME

Le thème du salon est la photographie nature. Le photographe est libre d'exposer des œuvres liées à la photographie animalière, de paysages, macro et proxy photographie, flore, ... Attention, les photographies de paysages urbains ne sont pas autorisées, sauf si celles-ci ont pour but de valoriser la biodiversité en ville. Les images ne doivent pas contenir des éléments humains excepté lorsque ces éléments humains forment une partie intégrante des sujets naturels (lorsque ces éléments humains se trouvent dans des situations décrivant des forces naturelles par exemple). Des marqueurs scientifiques ou des colliers émetteurs portés par des animaux sauvages sont recevables.

Les images d'espèces végétales cultivées et d'animaux domestiques ou en captivité ne seront pas acceptées. D'autre part, les images ayant occasionné un dérangement manifeste ou une nuisance vis-à-vis d'une espèce seront définitivement écartées.

Aucune technique ajoutant des éléments picturaux excepté par découpage (cropping) n'est autorisée. Les techniques qui mettent en valeur la présentation de la photographie sans modifier ni l'histoire de nature ni le contenu pictural, ou altérer le contenu de la scène originale, sont autorisées.

Les techniques qui éliminent des éléments ajoutés par l'appareil tels que des grains de poussière, un bruit numérique et des rayures sur la pellicule sont bien entendu permises. Tous les ajustements autorisés doivent paraître naturels.

SÉLECTION DES PHOTOGRAPHES

Dans un délai maximum d'un mois après la date de clôture des candidatures, un comité de sélection composé de membres de l'association Photof'III La Wantzenau se réunira pour examiner et sélectionner les dossiers des photographes qui pourront participer au salon. Tous les photographes ayant présenté une candidature complète et validée en ligne, seront aussitôt informés de la décision du comité de sélection par mail.

LES STANDS

L'organisation du salon mettra à disposition des photographes :

- 1 stand de 4,80m linéaires de grilles (4 grilles de 1,20m en largeur sur 2m en hauteur) ;
- 1 ou 2 chaise(s) ;
- 1 banc (comme support pour cartes de visites, calendriers, tirages, ...) ;
- 1 raccord électrique (uniquement sur demande préalable au moment de la candidature).

Pour une fluidité de circulation dans les allées, **les tables ne sont pas autorisées**. Un banc sera mis à disposition de chaque photographe à la place. Un petit guéridon (non fourni par l'association) sera également accepté (maximum : 40x40cm).

Les panneaux devront obligatoirement être revêtus d'un tissu noir ou d'un papier intissé noir (à la charge de l'exposant).

Prévoir également du tissu ou papier intissé noir pour recouvrir le banc ou le petit guéridon.

Le dispositif d'accrochage des photographies sur les panneaux du stand est à la charge des exposants (prévoir chaînes et crochets).

Il est en est de même pour les dispositifs d'éclairage (rallonges, multiprises, spots).

Les œuvres seront installées par le photographe sous son entière responsabilité.

Le nombre de photographies n'est pas limité. Le format minimum devra cependant être de 10cm pour le côté le plus long. Le comité de sélection sera vigilant à la cohérence de la série proposée en fonction du nombre de photos et du format utilisé. Les photographies devront être installées avant l'ouverture au public et rester à l'intérieur du stand. Il n'est pas autorisé d'encombrer les allées.

PRÉPARATION ET RANGEMENT

Les exposants s'engagent à installer eux-mêmes leurs œuvres, soit :

- **Le jeudi 31 octobre 2019 à partir de 16h30 et jusqu'à 19h30 ;**
- **Le vendredi 1^{er} novembre 2019 de 7h30 à 10h.**

Le salon ouvrira au public à 10h. Un vernissage aura lieu à 11h en présence des organisateurs et des élus.

Les exposants devront désinstaller leurs œuvres le dimanche soir, à la fin du salon (à partir de 19h).

RESTAURATION

Une petite restauration sera disponible sur l'ensemble du week-end.

DIVERS

Chaque exposant doit se préserver vis-à-vis du droit à l'image pour ses photos exposées. Le comité d'organisation ne pourra pas être tenu responsable en cas de litige avec une personne ou une organisation qui revendiquerait ce droit à l'image par rapport à l'œuvre présentée.

Le participant autorise l'association à utiliser ses photographies dans le cadre exclusif du salon (portfolio et supports de communications). L'association s'engage à respecter la mention de copyright pour les photographies fournies.

Le maximum de temps de présence est demandé aux photographes par respect pour le public qui aime rencontrer et échanger avec les auteurs.

L'association Photof'III La Wantzenau, organisatrice du salon, ne prend pas en charge les risques éventuels concernant les vols, détériorations, incendies, accidents et tout autre sinistre qui pourraient survenir aux œuvres à l'intérieur du salon et/ou au matériel déposés sur les stands. Pour les dommages causés à autrui, l'association dispose d'une assurance à responsabilité civile.

Les ventes de photographies ne sont pas organisées ni contrôlées par le comité organisateur et devront s'effectuer directement sous l'entièr responsabilité de l'artiste. Toute photographie accrochée vendue devra être remplacée par une autre œuvre, jusqu'à la fin du salon.

Des places de stationnement pour les exposants et les visiteurs sont disponibles à côté de la salle.
Cette dernière est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Tout photographe participant au salon, accepte les termes du présent règlement.

Pour tout problème ou demande de renseignement, merci de contacter :

Aurélien EBEL
Secrétaire de l'association Photof'III La Wantzenau
contact@photofill.fr - Tél. 03 88 96 35 04

www.photofill.fr |  Photof'III La Wantzenau |  @PhotofillLW | contact@photofill.fr

